L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 SEPTEMBRE 1880. 54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI 30 SEPTEMBRE 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRESIDENT :

WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRESIDENT :

WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Spear & Escoffier, à la salle du club de l'Opéra, coin Toulouse et Bourbon, les meubles et installations du Club Dramatique Louisianais. Aussi au No 25, rue Bienville, meubles de maison et meubles de bureau, et deux coffre fort.

Par S. Guinault, rue Génie, entre Annette et St. Antoine, une vacherie.

ENREGISTREMENT.

Nous avons dit que le bureau d'enregistrement serait fermé le 22 octobre et, bien que les élections n'aient lieu que dix jours après, le 2 novembre, on ne sera plus admis à se faire inscrire pendant ces dix jours. Il ne reste donc plus que 24 jours pour remplir cette formalité sans laquelle personne ne pourra exercer le droit de suffrage aux élections prochaines.

Mais ces élections ne sont pas les plus importantes, les candidats devant être désignés onze jours avant la clôture du bureau d'enregistrement et 21 jours avant les élections. Or, nous savons tous que la grande affaire consiste dans le choix des candidats et que si ces choix sont mauvais il devient presque impossible de les changer. Cela s'est fait quelquefois cependant, mais avec des difficultés inouïes, et il vaut mieux ne pas s'y exposer.

Les élections primaires nous importent donc plus que les autres, car elles déterminent le choix des délégués qui devront choisir les candidats. Dès lors, il faut que chaque citoyen ait son certificat d'élection avant le 9 octobre, jour désigné pour la convocation des assemblées primaires. Ces assemblées auront lieu ce jour-là dans chaque ward de la ville, et ce sont les délégués qu'elles choisiront qui auront à choisir eux-mêmes les candidats dans une convention de nomination convoquée pour le 11 octobre.

On voit par ce que nous venons de dire qu'il est d'une importance majeure que les certificats d'enregistrement soient délivrés avant le 9 octobre, car sans ces pièces nul citoyen ne sera admis à voter dans les assemblées primaires. Ces assemblées feront pour ainsi dire les élections, attendu qu'en votant pour les délégués à la convention de nomination c'est comme si l'on votait pour le candidat lui-même, tant il y a de difficultés à lui en substituer un autre s'il ne convient pas.

Il arrive le plus souvent que ces assemblées primaires sont négligées par cela seul qu'elles ne sont pas le dernier mot de l'élection. Non, mais elles en sont le premier et c'est le premier mot qui ordinairement devient le mot final. Que de fois n'avons-nous pas eu à reprocher aux citoyens leur insouciance en fait d'élections primaires! Que de fois n'avons-nous pas eu à attribuer à cette insouciance la nomination de mauvais candidats, et nous appelons mauvais candidats tous ceux qui n'inspirent pas une confiance générale. Si les candidats sont mauvais, c'est parce que la convention avait en majorité de mauvais délégués. Ces délégués doivent donc être choisis avec soin et chacun d'eux devrait être en état de faire un candidat lui-même.

Les élections prochaines, nous parlons de celles de la ville, empruntent aux circonstances très confuses où nous nous trouvons, un intérêt extraordinaire. La confusion cessera et fera place à la lumière, si nous voulons porter à nos affaires électorales l'attention que non seulement elles méritent, mais encore qu'elles nécessitent cette fois plus que jamais, et notre première attention est due au choix des délégués à la convention de nomination des candidats. Pour que les candidats nous présentent les garanties que nous désirons, il faut que les délégués nous présentent eux-mêmes des garanties tout aussi grandes.

Il est clair que si le choix des délégués ne satisfait pas l'opinion publique, le choix des candidats ne la satisfera pas mieux, puisque le second choix est le produit du premier. Il est clair que si les assemblées primaires n'envoient à la convention que des hommes incompétents ou suspects d'hérésie à l'endroit de nos plus graves intérêts municipaux, les candidatures qui viendront d'eux seront également suspectes ou alarmantes, et les élections ainsi préparées ne donneront pas de meilleurs résultats. On sait que dans ces assemblées préparatoires il y a toujours des coteries qui les dominent ou qui tachent de les dominer par une coalition d'intérêts personnels. Nous ne soutiendrons pas que ces coteries ou ces cliques soient toujours animées d'intentions condamnables au point de vue de l'intérêt public, mais nous dirons que cet intérêt pour elles n'est pas le premier et qu'il est subordonné au leur.

C'est ce qui ne doit pas être et c'est ce qu'il faut éviter à tout prix. Notre position municipale est trop grave pour que nous puissions la confier à des hommes qui l'ignorent ou qui ne la comprennent pas ; notre position municipale est trop grave pour la remettre entre les mains d'hommes qui auraient toute une éducation à faire avant de pouvoir exprimer une opinion, ou avant de voter pour telle mesure proposée par un collègue qui n'en saurait pas plus qu'eux. Il ne faut pas oublier que cette position requiert un remède héroïque, et que si on n'a pas recours à ce remède, la municipalité, déjà si fortement ébranlée et torturée, y périra.

Nous engageons les citoyens, surtout ceux qui ont véritablement à cœur l'intérêt de la ville, à relire les résolutions votées dernièrement par l'assemblée des contribuables, résolutions que nous avons publiées deux fois dans leur entier. Ils y trouveront des instructions utiles pour le choix des délégués à la convention de paroisse et aussi par conséquent pour le choix des candidats.

D'après ces résolutions, il faudra que chaque candidat à la place d'administrateur de ville s'engage à ne pas recevoir de traitement au-dessus de trois mille piastres; il faudra encore que les candidats aux places d'administrateurs des assessements, de la police et des waterworks s'engagent à ne recevoir aucun traitement, attendu qu'ils n'ont plus d'attributions administratives. Ces trois candidats, ne devant plus faire qu'un service de conseillers municipaux, n'ont droit à aucun salaire. Il faut que ce point soit bien compris et bien entendu d'avance afin qu'il ne puisse donner lieu à aucun litige.

Les résolutions des contribuables disent encore qu'il faudra que chaque candidat s'engage à voter pour la suppression de toute place inutile ou de toute sinécure dans les divers départements de la ville. Le temps des prodigalités est, en effet, passé, et la municipalité n'est plus assez riche pour se permettre des aumones ou des complaisances officielles. C'est là un livre bleu qui n'est plus de saison. Quand tout le monde est condamné à vivre d'économie, il serait réellement outrageant de voir encore des sinécuristes figurer sur les rôles de paye de l'Hôtel de Ville.

Mais le point capital est celui sur lequel insistent les résolutions de l'assemblée des contribuables et qui concerne la limite de la taxe de paroisse. Ce point doit être maintenu avant tout, car s'il est sauvé, il sauve tous les autres. Il s'agit de la limite constitutionnelle de 10 mills comme maximum de la taxe municipale pour tous objets. Nul délégué, n'ayant pas à cet égard une opinion constitutionnelle bien arrêtée, ne doit être envoyé à la convention de nomination, et cette convention ne devra désigner comme candidat aux élections populaires aucun homme qui hésitera à s'engager à soutenir d'une manière absolue, et en tout cas, l'article 209 de la Constitution qui régit cette matière, la plus importante de toutes. Notre conclusion est donc qu'il faut se faire enregistrer avant le 9 octobre afin d'avoir le droit de voter aux assemblées primaires de ward. Ce premier vote est d'une valeur immense, car il déterminera la question des candidats constitutionnels, sans le succès desquels l'avenir de la Nouvelle-Orléans nous paraîtra fort aventuré.

Une profession de foi de Grant.

On lira dans nos dépêches le discours que Grant a prononcé, mercredi 29 du courant, dans un meeting républicain, à Warren, Etat de l'Ohio. Ayant accepté la présidence du meeting il a été forcé d'adresser aux auditeurs, qui étaient fort nombreux, une allocution dont le fonds est ceci : " Je suis républicain parce que le parti républicain est un parti national, cherchant le plus grand bien pour le plus grand nombre de citoyens."

Tout le discours, fort long pour Grant qui n'a pas l'habitude de se commettre ainsi, est fondé sur cette donnée. Les raisons qu'il expose pour justifier son républicanisme sont futiles, et à cause de cela, indignes d'occuper l'attention du peuple. Mais du moins, Grant est poli, modéré dans ses termes, et très réservé à l'égard du Sud auquel il reproche de malmener ceux qui expriment des opinions opposées à celles du parti démocrate. Il reproche aussi à ce parti d'avoir favorisé la répudiation quand cela convenait à sa politique, et de manquer de principes en matière d'économie et de finance.

Après cela, Grant dit qu'il a été bien reçu au Sud par des hommes de toutes les opinions et de toutes les classes sans distinction, et que dans ses conversations avec eux, il les a trouvés très raisonnables à les juger du moins par ce qu'ils disaient. Grant en conclut qu'il y a beaucoup d'hommes au Sud qui sont disposés à se retirer du parti démocrate aussitôt qu'ils en trouveront l'occasion et que cette occasion, ils l'attendent avec impatience.

En cela, Grant se trompe considérablement, mais on sent bien que nous n'irons pas perdre notre temps à réfuter ses raisons ou à combattre ses doctrines qui, au fond, sont assez innocentes. Nous ferons remarquer cependant que Grant ne prononce pas une seule fois les mots de *rebellion* ou d'*hérésie*, à propos du Sud, comme Hancock l'a fait. Grant ne dit pas que *la rebellion a été écrasée* et que si elle demandait quelque réparation par l'organe de ses représentants au Congrès, *cette demande serait une insulte à l'honneur et à l'intelligence du pays*.

Non, rien de cela. Grant est courtois ; il n'y a dans son langage ni irritation, ni agression, ni rancune. On dirait que les rôles sont intervertis. C'est le démocrate qui rappelle la rébellion et sa condamnation finale, et c'est le républicain qui évite d'en parler, et c'est justement celui qui l'a écrasée qui n'y fait aucune allusion.

Mais nous ne comprenons pas pourquoi Grant, si peu orateur, si peu intrigant, se jette dans la politique militante, dans la politique électorale, quand il ne s'agit pas de lui comme candidat. Est-ce qu'il croirait par hasard que Garfield sera élu ? Est-ce qu'il compterait sur lui pour obtenir quelque haute faveur nationale, dernière ressource dans ses vieux jours ? Illusion malheureuse ! Grant aurait mieux fait de ne rien dire et de n'épouser aucun parti. Le Sud victorieux lui aurait peut-être su gré, vu ses antécédents, de n'avoir pas été contre lui dans la campagne présidentielle.

La mort de Mme ELLEN LONG, survenue récemment, a causé d'unanimes regrets. Les nombreux amis de son fils, M. J. W. Long, attaché quelque temps à l'administration du "Country Visitor" et de plusieurs autres journaux, s'y sont sincèrement associés. Mme Long était âgée de 46 ans.

H. BILLARD, (ancienne librairie Hébert) coin Chartres et Bienville, annonce qu'il a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 11 septembre.

P. Werlein.—Si vous voulez un piano, un orgue ou un instrument de musique quelconque, allez au vaste magasin de M. Philippe Werlein, 135 rue du Canal ; vous y trouverez d'excellents instruments à des prix d'une modicité exceptionnelle.

PAR LE CHEMIN DE FER DE JACKSON.

Au nombre des grands arrivages par cette route, la chaussure tient presque le premier rang. L'Etoile Rouge seule y est représentée pour d'immenses factures de souliers en tous genres.

Grand déballage lundi à l'établissement populaire du coin Canal et Baronne.

Bottes en chevreau, Bottes en maroquin, Pantoufles nouvelles, Bottes à la fée, Bottes claquées, Bottines claquées, Bottes pour bébés, Bottes à talons pour enfants, Bottes en peau pour fillettes, Bottes claquées pour fillettes, Chaussures diverses pour messieurs.

50 caisses BLACK CROOKS pour hommes, jeunes gens et enfants. 100 caisses Chaussures chevillées, pour campagne.

Et Grands nombres d'autres genres dont l'énumération serait trop longue. Une visite à l'ETOILE ROUGE ne peut que profiter aux visiteurs.

La maison est ouverte le dimanche jusqu'à une heure.

Achetez votre charbon, aux plus bas prix du marché, du Grand Lake Coal Co., coin des rues Gravier et Carondelet.

La Cincho-quinine guérit le frisson et la fièvre.

Le Solstice d'été.

Une grande raison pour laquelle une chaude température est si débilitante est le fait que le corps est épuisé par les travaux de l'année. Il est naturel qu'il en soit ainsi. En conséquence pour résister à cette tendance à l'épuisement il est nécessaire de fortifier le corps, ce qui peut réellement être fait par une ou deux bouteilles du "Safe Tonic" de Warner. Les médecins usent beaucoup de ce remède dans ce but et il est à vendre chez les droguistes dans toutes les parties du monde.

Il y a avantage à faire maintenant ses achats de charbon pour l'hiver—Desforges, Montagnet & Cie.

— Les négociants en grains, farines et fourrages de Lyon, réunis, samedi, en assemblée générale, ont décidé, à l'unanimité, la fondation d'un Congrès commercial annuel qui s'ouvrira, à Lyon, le dernier lundi du mois de septembre courant.

—Un ivrogne rentre en titubant. Sa femme l'apostrophe avec véhémence.
—D'où viens - tu encore, dans cet état ?....
—D'prend'les eaux

The International Review.—Cette Revue contient dans son numéro 4 du IX volume, pour le mois d'octobre 1880, les matières suivantes, toutes supérieurement traitées :

"Emile Augier" par J. Brander Matthewes; "John Cotton dans l'Eglise et dans l'Etat", par George E. Ellis; "L'histoire des Poncas", par M. Leb. Goddard; "Le Recensement, sa méthode et son but", par Carroll D. Wright; "Une vue à vol d'oiseau de notre système de chemins de fer", par Gabriel Bradford; "La Philosophie de l'Election Présidentielle", par Cuthbert Mills; "La situation politique en France", par Talandier; "James A. Garfield", par Charles E. Fitch; "L'école de Philosophie de Concord", par Julius H. Ward; "Littérature contemporaine."

ACADEMIE DE MUSIQUE.—La matinée d'hier avait attiré beaucoup de monde à ce théâtre, et la jeune troupe soutient parfaitement sa réputation. Elle paraîtra encore ce soir dans les cloches de Corneville qui ont eu un grand succès, bien que les rôles soient un peu forts pour des artistes encore enfants. Toutefois, le courage ne leur manque pas et leurs voix ont l'air de se raboter toujours mieux sous le doux climat de notre ville, car dans les Etats-Unis la Louisiane est une Italie pour les chanteurs. La troupe juvénile d'opéra comique de Mlle nous quittera dimanche pour faire place à la troupe Humpty Dumpty de Nick Robert, pantomime fameuse, qui n'a jamais manqué d'attirer beaucoup de monde à l'Académie de Musique.

—On lit dans le *National* :

"Un de nos amis a eu, ce matin, une longue conversation avec M. le ministre de l'intérieur au sujet des moyens d'exécution des décrets du 29 mars.

"Le travail, lui a dit M. Constans, est prêt et toutes les instructions sont envoyées aux préfets depuis le 28 août.

"Le grand nombre des congrégations ne permet pas, on le comprend, une application en bloc, comme celle dont les jésuites ont été l'objet. Le personnel administratif n'y suffirait pas, et, d'ailleurs, il pourrait résulter, de ce mode de procéder, des désordres regrettables.

"J'agirai donc méthodiquement. Ainsi, par exemple, si l'on commence par les capucins, tous les capucins seront invités à se séparer le même jour, et à la même heure, sur tous les points de la France.

"Le lendemain, on s'occupera d'une autre confrérie, et ainsi de suite, jusqu'à ce que toutes les congrégations qui n'ont pas voulu se soumettre à la demande d'autorisation aient été dispersées.

"Quant à la date du commencement de cette grande exécution, qui est le principal souci du ministre,—et qui, à coup sûr, est pour lui une lourde tâche,—elle est fixée au 4 octobre prochain.

"J'ai dû différer l'application des décrets jusqu'à cette date, pour plusieurs raisons :

"Il y a, d'abord, pendant le mois de septembre, dans beaucoup de départements, des élections, pour remplacer les conseillers d'arrondissement nommés au Conseil-général, et la plupart des préfets ont demandé un délai pour ce motif ;

"Il y a ensuite les menaces de poursuites faites par les congréganistes contre les fonctionnaires.

"Or, au mois d'octobre, le tribunal des conflits aura rendu son arrêt, et si, comme tout le fait espérer, cet arrêt donne raison à l'administration, il est évident que les préfets et leurs agents pourront agir alors avec plus de résolution.

"Dès que le moment d'agir sera venu, les préfets, qui ont déjà reçu verbalement leurs instructions, lors de l'exécution du décret concernant les jésuites, recevront les ordres et les instructions particulières par des attachés du ministère, envoyés exprès pour en surveiller l'exécution."

Découverte d'une nouvelle espèce de vigne.—On vient de recevoir, au ministère de l'instruction publique, d'intéressants rapports de M. Th. Lécard, qui, comme on sait, dirige l'exploration scientifique du Niger. Il est arrivé à Koundian, d'où il a envoyé, au gouvernement de très curieux détails sur son voyage. Nous extrayons, notamment, d'un de ses derniers rapports, daté de Koundian (Gangaha), le 25 juillet, les passages suivants, qui ne peuvent manquer d'être lus avec intérêt ;

"Les immenses et dangereuses solitudes du Soudan, absolument inexplorées jusqu'ici, nous réservaient de nombreuses surprises, au point de vue du sol surtout. Chaque jour, je récolte des plantes nouvelles dont l'importance sera étudiée et qu'aucun naturaliste n'a jamais connues, ni décrites. Parmi ces nouveautés, je vous signalerai, notamment, des vignes à fruits délicieux, à tige herbacée et à racines vivaces ; la beauté et l'abondance des fruits, la vigoureuse rusticité de la plante, la facilité de culture, par suite de la plantation annuelle de ces racines tuberculeuses, font espérer que ces plantes seront susceptibles de modifier complètement les conditions de la culture de la vigne, en France, et d'en augmenter la production dans des proportions véritablement inconnues.

"Je ne puis, monsieur le ministre, entrer dans de plus grands développements, aujourd'hui, vu la difficulté que j'éprouve à rédiger de longs rapports, entouré, comme je le suis, d'une population soupçonneuse ; un mémoire plus détaillé vous sera adressé aussitôt que je me trouverai dans d'autres circonstances ; pour aujourd'hui, je suis forcé de résumer ma découverte en quelques mots : les plantes dont je parle sont des vignes très fertiles que l'on cultivera, en France, comme on le fait pour les dahlias, et c'est, peut être, le seul remède à apporter au phylloxera.

"Je possède dans mes herbiers, un assez grand nombre d'exemplaires de la plante dans tous ses divers développements, et j'ai, en outre, une bonne quantité de graines qu'on pourra distribuer à tous les établissements agricoles de France et d'Algérie."

Nous avons découvert hier une curiosité généralement ignorée : c'est la plus petite maison de Paris.

Elle n'est située ni à la Villette, ni à Charonne, ni dans aucun quartier excentrique, mais bien au centre de la capitale, rue du Château-d'Eau, où elle porte le No 39.

Ce n'est pas une bicoque en planches ou en plâtres mais une maison en belle et bonne maçonnerie.

Sa hauteur est d'environ trois mètres, et sa profondeur de quatre ou cinq pas. Sa façade n'a qu'un mètre vingt centimètres de long. Pas de porte cochère et partant pas de concierge. Rien qu'une croisée. Le rez-de-chaussée et le premier étage, c'est-à-dire tout ce microscopique immeuble, est occupé par un cordonnier en vieux. (Nous disons cordonnier en vieux pour le flatter, car ce n'est qu'un simple savetier.)

Sur l'emplacement de cette maison, il y a eu pendant plus de trente années consécutives un savetier que le propriétaire du terrain avait fini par prendre en affection. A sa mort le propriétaire laissa par testament au savetier l'échope où il vivait depuis si longtemps, à la charge par les héritiers d'y faire élever à leurs frais la construction dont il s'agit.

Les héritiers, naturellement, ne construisirent de maison que juste ce qu'il en fallait pour exécuter le vœu du testateur. Et voilà comment elle est la plus petite de Paris!

RALLIEZ-VOUS

Grand Mass Meeting

DES

Votants Démocrates-Conservateurs

de la Paroisse d'Orléans.

Sous les auspices du Comité Central d'Etat, assisté du Comité de Paroisse, du Club Central de Hancock et de l'Association Hancock, qui sera tenu au

GRAND OPERA HOUSE,
RUE DU CANAL,
SAMEDI, 2 OCTOBRE, à 7.30 P. M.

Tous les clubs démocrates de la ville y sont invités.

Des arrangements spéciaux seront pris pour la commodité des dames qui sont respectueusement invitées à être présentes.

Des meetings seront organisés au dehors comme à l'intérieur de l'Opera House.

Les messieurs dont les noms suivent doivent haranguer l'assemblée.

Gouv. L. A. Wiltz,	Gouv. John McEnery,
Hon. H. C. Miller,	Hon. E. L. Gibson,
T. C. W. Ellis, Esq.,	Hon. Clay Knobloch,
Hon. E. D. White,	Hon. T. S. Wilkinson,
Gén. Allen Thomas,	W. C. Flower, Esq.,
Hon. R. N. Ogden,	Hon. W. T. Houston.

Par ordre, O. M. TENNISON, Secrétaire.
30 sept—

Nous insérons ci-dessous, avec le plus grand plaisir, l'adresse émise par la Convention démocratique du troisième district congressionnel, tenue à Morgan City le 11 du courant. Cette adresse, fidèlement traduite, en français, fait beaucoup d'honneur à la Convention et à son candidat, le général Billiu. Nous avons la certitude que le document donnera pleine satisfaction à tous les bons démocrates conservateurs ainsi qu'à tous les vrais patriotes du troisième district congressionnel.

Adresse de la Convention Démocrate Conservatrice du troisième district congressionnel aux démocrates conservateurs du district.

Les soussignés, membres du comité nommé pour rédiger et publier une adresse aux votants du parti démocrate conservateur du 3me district congressionnel de l'Etat de la Louisiane, ont l'honneur de soumettre ce qui suit :

Le 10 avril 1880, une Convention Congressionnelle du troisième district a été régulièrement tenue à la Nouvelle Orléans et a nommé l'Hon. John S. Billiu candidat à la place de représentant au Congrès pour le 3me district de cet Etat.

Cette nomination a reçu l'accueil favorable du District jusqu'à l'époque de la publication d'un pamphlet par l'Hon. J. H. Acklen alléguant certaines irrégularités dans le mode de l'élection des délégués à cette Convention.

A cause du mécontentement dans de certains quartiers du District soulevé par l'allégation de ces irrégularités, l'Hon. R. N. Sims, président du comité congressionnel du District, a convoqué une assemblée de ce comité qui s'est réunie à la Nouvelle-Orléans le 9 août 1880. Le général Billiu, candidat choisi, et M. Acklen furent tous deux présents à la réunion de ce comité. Dans le but de conciliation le général Billiu a consenti à se démettre de la nomination qu'il avait obtenue et il a déclaré se soumettre à l'action d'une autre Convention Congressionnelle. M. Acklen aussi a déclaré se soumettre à l'action de cette autre Convention.

Le comité a alors fait appel aux paroisses pour l'élection d'autres délégués qui devaient représenter les paroisses du district à une autre convention à tenir à Morgan City, le 11 septembre 1880.

En ce lieu, le jour indiqué, une pleine délégation des différentes paroisses s'est assemblée, et la convention a été appelée à l'ordre, à Whitney Hall, à 2 heures P. M., par l'honorable R. N. Sims, qui a demandé que la liste des paroisses fut faite par M. Z. Fournet, son secrétaire, selon que l'exigeaient les lettres de créances des délégués. Il s'en est suivi quelques dissension au mode d'appel des paroisses dans lesquelles il pouvait y avoir contestation de délégation. Le président a déclaré que le secrétaire ferait l'appel de toutes les paroisses ayant droit à être représentées sur des pièces faisant foi *prima facie* d'authenticité—il a ajouté que cette décision n'était pas finale, mais au contraire serait sujette à révision par un appel direct à la convention et par l'action du comité prépose à l'examen des lettres de créance à

La convention a approuvé la décision du président.

Il y avait contestation de délégation dans les paroisses Ibérie, Lafayette et Ste Marie.

Le Président a annoncé que la paroisse Ibérie serait admise avec le droit de plein vote sur les lettres de créances des MM. A. C. Barnard, Wm. M. Robertson, E. B. Olivier, P. M. Broussard, Jno. F. Beuxaler, E. F. Dugas, C. T. Cade, E. S. Perry, J. A. Breaux et J. A. Pirouss, et que les délégations de Ste Marie et Lafayette seraient admises avec le droit, chacune, d'un demi vote.

Aucune opposition n'a été faite à l'annonce du Président.

Les Honorables H. C. Knowblock et W. W. Pugh furent mis en nomination pour la présidence temporaire de la Convention et reçurent les votes suivants :

Ont voté.	Pour Knowblock.	Pour Pugh
Ascension	2	4
Assomption	7	1
Calcasieu	0	7
Cameron	0	2
Ibérie	6	0
Iberville	6	0
Total	20	14

Ainsi avait procédé le vote quand la paroisse Lafayette fut appelée, alors un des délégués de la faction contestante a offert de donner le vote entier de cette paroisse pour Pugh. Le président a décidé que cette offre était inadmissible. Un autre membre de la délégation contestante de la même paroisse a protesté contre la décision du président en alléguant que la majorité du peuple dans sa paroisse avait voté pour la délégation dont il faisait partie.

Les délégations contestantes de Lafayette Ibérie et Ste Marie avec les délégations régulières des paroisses Calcasieu, Cameron et St Martin ainsi que quatre délégués réguliers de la paroisse Ascension se sont alors retirés de la Convention tandis qu'un des délégués de la paroisse Terrebonne y a participé jusqu'à ce qu'il ait donné deux voix pour Pugh et s'est retiré ensuite.

On a continué à compter les votes avec le résultat suivant :

Ont voté	Pour Knowblock	Pour Pugh
Lafayette	3	0
Terrebonne	5	2
Ste Marie	3½	0
Lafourche	10	0
Vermillion	5	0

St Martin ne votant pas.

Le résultat a été 46 ½ votes pour Knowblock et 16 pour Pugh.

Un comité de neuf membres a été nommé pour viser les lettres de créances. Ce comité a fait son rapport qui a été adopté. L'Ho. Clay Knobblock et M. Thos. J. Shaffer ont été respectivement maintenus comme Président et Secrétaire permanents. L'Hon. John S. Billiu a été mis en nomination comme candidat à la place de Représentant au Congrès pour le 3me district congressionnel et a été élu nominé à l'unanimité.

Votre comité a pensé que le simple récit des faits qui précède est le meilleur argument à l'appui de la validité et de la régularité de la nomination du Gén. Billiu.

La seule excuse ostensible ou le seul prétexte que donnent les délégués mécontents retirés pour leur action, est la décision du président de la Convention, alors qu'un des délégués de la faction contestante de la paroisse Lafayette a voulu donner le vote entier de cette paroisse à M. Pugh.

La justesse de la position maintenue par le Président dans sa décision en cette circonstance avait été admise et reconnue par la Convention avant qu'elle eut procédé au vote pour l'élection d'un Président temporaire. Qui plus est, cette décision est strictement juste et correcte. L'autorisation pour former la liste des paroisses, d'après les lettres de créances, faisant foi **prima facie**, de leur validité, doit être accordé à quelqu'un. S'il en était autrement dans le cas où il y aurait contestation dans chaque paroisse, personne n'aurait le droit d'appeler la convention à l'ordre ou de déclarer laquelle des paroisses avait droit de vote dans l'organisation temporaire de la Convention.

Quand la Paroisse Ibérie a été admise à la Convention avec le droit de vote entier par la décision du Président, nulle opposition n'a été faite à cette décision. Le Président l'a basée sur le fait que les lettres de créances aux personnes sus mentionnées, étaient *prima facie* valides.

Il n'a pas entrepris de décider sur les mérites de la contestation, chose qu'il eut été obligé de faire s'il avait accordé la requête des délégués de Lafayette. Avant qu'il ait ordonné l'appel des votes des différentes Paroisses pour l'organisation temporaire de la convention—lorsque le Président a annoncé que la Paroisse Ibérie serait admise avec un vote entier et que les Paroisses Lafayette et Ste Marie, seraient admises chacune avec un demi vote, les personnes qui n'auraient pas voulu admettre la justice de sa décision, auraient dû faire appel de cette décision en demandant sur cette question le vote des Paroisses où il n'y avait pas de contestation de délégation. En aucun temps, appel n'a été fait de cette décision—ni quand le Président l'a rendue—ni quand les Paroisses où il y avait contestation ont été appelées.

Il est parfaitement évident que les dissidents mécontents ne pouvaient pas se prévaloir de la prétendue injustice d'une décision dont ils avaient admis la validité et par laquelle ils s'attendaient à être bénéficiés quand son application leur a été contraire, quoi qu'ils eussent espoir d'en tirer avantage.

Il appert donc que les Paroisses St. Martin, Calcasieu et Cameron, avec six voix de l'Ascension et de Terrebonne, et les délégations contestantes de Lafayette, d'Ibérie et de Ste-Marie, se sont retirées de la convention régulière. Avec vingt votants des Paroisses où il n'y avait pas de contestation et dix-neuf votants des paroisses contestées, une convention dissidente irrégulière a été tenue et a nommé J. H. Acklen.

Dans la convention régulière ont voté à son organisation préliminaire cinquante délégués non contestés et dix-neuf délégués contestés, savoir :

Ascension 6, Assomption 8, Calcasieu 7, Cameron 2, Iberville 5, Lafourche 10, Terrebonne 7, Vermillion 5, Ste Marie 7, Lafayette 6 et Ibérie 6.

Après que s'étaient retirés St-Martin, Calcasieu et Cameron, avec une partie des délégués de l'Ascension et de Terrebonne et les trois délégations contestantes, il restait en la convention régulière trente cinq délégués non contestés et dix-neuf délégués contestés, savoir : Ascension 2, Assomption 8, Iberville 5, Lafourche 10, Terrebonne 5, Vermillion 5, Ste-Marie 7, La fayette 6 et Ibérie 6, formant un total de 54. M. Billiu a donc été choisi candidat par une convention ouvertement et régulièrement tenue. On s'aperçoit facilement que M. Billiu ayant été régulièrement nommé s'était volontairement, par esprit de conciliation, démis de sa candidature. Par contre M. Acklen, mécontent de cette nomination et s'engageant de se soumettre à l'action d'une autre convention, y a assisté avec ses défenseurs; là il a été encore défait, mais en violation flagrante de sa parole donnée, il s'annonce comme le candidat par choix d'une convention dissidente irrégulière.

L'Honorable John S. Billiu se présente aux votants comme le candidat choisi par le peuple, par le vote libre et justement exprimé de deux Conventions. Il n'a aucune tache à son honneur. Aucune violation de sa parole donnée lui est, ni ne peut lui être imputé.

M. Acklen se présente devant ce même peuple avec nulle lettre de créance du parti démocrate-conservateur, mais sous la censure de la violation de sa parole donnée !

Pouvez-vous, démocrates du district, hésiter dans votre choix, quand Billiu vous rend victorieux et Acklen vous amène la défaite ! Démocrates du Troisième District soyez fidèles aux traditions et aux principes du parti et tournez le dos au déserteur dont la seule excuse pour vous demander votre appui est son désir de renverser le parti !

Le but des conventions est de resserrer les liens du parti et de lier ses candidats à ses doctrines. Devons-nous nous ridiculiser au point de tenir conventions sur conventions pour en user en tenir, simplement pour le fait que M. J. H. Acklen n'était pas choisi comme candidat, les procédures de ces conventions sont nulles et que nous devons encore recommencer !

L'occasion pour retirer des mains du parti républicain le pouvoir et l'autorité dans l'Union est maintenant offerte à la Démocratie de l'Union. Le Troisième District Congressionnel de la Louisiane doit la saisir et marcher de front avec le mouvement qui nous assure la victoire et voir à ce qu'il ne soit pas dit, quand les efforts du parti seront ainsi couronnés, que nous, nous ne sommes pas victorieux aussi en emportant les places fortes de l'ennemi dans notre district, seulement parce que J. H. Acklen s'est retiré de la Convention à Morgan City. Nous supplions instamment ceux de ces messieurs qui, sous l'impression momentanée de quelque injustice, ont abandonné le drapeau démocrate pour suivre la fortune d'un homme dont le droit à leur appui, tout fort qu'il puisse être, ne peut être équivalant au droit de la Démocratie pour son succès de parti, de reconsidérer leurs actions et de rapporter au parti leur allégeance et leur foi.

En toute justice au vétéran démocrate qui, en toute apparence, était le choix des partisans de M. Acklen pour la place de président temporaire de la Convention, nous devons dire qu'il a été fidèle à son parti. L'honorable W. W. Pugh est resté avec la Convention régulière et a refusé de participer aux délibérations de la Convention des dissidents.

Respectueusement,
B. CAFFERY,
Président du Comité.
R. S. PERRY,
M. E. GIRARD,
PAUL FAISANS,
THOMAS HEBERT.

AVIS D'ÉLECTION.

Bureau du Shérif civil, Paroisse d'Orléans.
Nlle-Orléans, 2 octobre 1880.

EN vertu de et sous l'autorité de trois diverses proclamations lancées par son Excellence Samuel Douglas McEnery, gouverneur intérimaire de l'Etat de la Louisiane, la première à la date du 31 juillet 1880, la seconde à la date du 7 août 1880, et la dernière à la date du 30 août 1880, ordonnant qu'une élection sera tenue le mardi 2 novembre 1880, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, pour les objets suivants, savoir :

1. D'élire des **électeurs pour le Président et le vice-Président des Etats-Unis.**

2. D'élire des **membres du Congrès** pour représenter les divers districts congressionnels de l'Etat de la Louisiane dans le quarante-septième Congrès des Etats-Unis.

3. D'élire des **officiers de ville** pour la ville de la Nlle-Orléans.

4. D'élire **deux recorders** pour la ville de la Nlle-Orléans.

Avis est présentement donné qu'une élection sera tenue conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877, le mardi 2 novembre 1880, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans toute la ville de la Nlle-Orléans et toute la paroisse d'Orléans, en tels lieux qui seront établis par le gouvernement de ville de la Nlle-Orléans, dans le but de voter pour les officiers suivants, savoir :

I.—**Huit Electeurs** du Président et du Vice-Président des Etats-Unis, dont **deux** seront pris dans l'Etat tout entier, et dont **six viendront** des divers districts électoraux de l'Etat.

II.—**Deux Représentants** au Congrès, pour représenter l'Etat de la Louisiane dans le 47e Congrès des Etats-Unis pour le terme de deux ans, à partir du 4 mars 1881, savoir :

Un pour représenter le Premier District Congressionnel, composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième Wards de la ville de la Nlle-Orléans, (et des Paroisses de Plaquemines et de St. Bernard.)

Un pour représenter le Deuxième District Congressionnel, composé des Premier, Deuxième, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix Septième Wards de la ville de la Nlle-Orléans, (et des Paroisses de Jefferson, St. Charles, St. Jean Baptiste, St. James.)

III. Les officiers de ville suivants pour la ville de la Nlle-Orléans, pour le terme de quatre ans, savoir.

Un Maire.
Un Administrateur de Finance.
Un Administrateur du Commerce.
Un Administrateur des Améliorations.
Un Administrateur des Assessements.
Un Administrateur de Police.
Un Administrateur des Comptes Publics.
Un Administrateur des Waterworks et Edifices Publics.

IV. DEUX RECORDERS qui occuperont leurs places jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou qualifiés savoir

Un Recorder pour la Première Cour de District de Recorder, composé du territoire compris dans le premier et quatrième districts de la ville de la Nlle-Orléans.

Un Recorder pour la Seconde Cour de District de Recorder, composé du territoire compris dans le second district de la ville de la Nlle-Orléans.

Les dits deux Recorders doivent être élus respectivement par les votes le qualifiés des dits deux districts de Cour de District de Recorder.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Collège de l'Immaculée Conception.

Coin des rues Commune et Baronne.

LES classes de cette institution recommenceront LUNDI, 4 octobre.
T. W. BUTLER S J,
30 sept—7f Président.

La Fête des Saints Anges étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes la Présidente prie les Dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St Louis, à la Messe qui sera dite à 7 heures, Samedi, 2 octobre. 30 sept—

On demande

UN GARÇON DE SALLE A MANGER blanc, un qui parlerait le français de préférence. Il devra être muni de bons certificats. S'adresser entre 9 et 11 heures du matin à la maison coin nord ouest des rues Esplanade et Derbigny. 30 sept—6f.

La Grande Fabrique de Chaussures du Sud, établie en 1875.

CETTE Fabrique, depuis sa fondation, a toujours eu à son emploi un fort personnel de habiles cordonniers. C'est dû à l'énergie et à l'entreprise de M. JOHN HANSEN, propriétaire de l'établissement.

M. JOHN HANSEN signale à l'attention de ses nombreux clients et du public en général son magnifique assortiment de Bottes et Chaussures pour Hommes, femmes et enfants, et les invite à venir l'examiner avant d'acheter ailleurs.

JOHN HANSEN,
Fabrique de Chaussures du Sud,
33 et 35 rue du Canal.
29 sept—6m En face la Douane.

Association protectrice des maîtres boulangers de la Nouvelle-Orléans.—Tous les maîtres boulangers en général sont respectueusement invités par la susdite société à assister à une assemblée qui aura lieu JEUDI le 30 septembre 1880 à 4 heures du soir, au local de M. Zimmerman, No 51 de la rue Bienville.

La plus grande ponctualité est requise, des affaires importantes devant être discutées.

Par ordre du président.
O. M. REINS, LAMBERT FRANTZ.
Secrétaire.

REMARQUE.

Notre but est d'établir un poids et un prix uniformes pour le pain, de même que de créer et de maintenir l'amitié, l'harmonie et l'unité parmi les propriétaires de boulangerie afin que notre commerce soit élevé à la place qui lui est due par droit et par justice.

Nous invitons donc tous à se joindre à notre association pour en assurer le succès.
29 sept—2f.

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.

(Casernes et Versailles.)

Assemblée Générale trimestrielle et obligatoire de cette association, JEUDI, 30 septembre 1880, à 6 1/2 heures P.M., à la salle de la société.

Par ordre de
F. D. SEGHERS,
Président.
E. A. PEYROUX,
Secrétaire. 28sept—3f

Bureau du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.—Nouvelle-Orléans, 27 septembre 1880.—A une assemblée spéciale du conseil de direction qui a eu lieu ce jour, un dividende de deux pour cent a été déclaré, provenant des recettes des trois derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayant droit à partir de vendredi, 1er octobre.

WALTER V. CROUCH,
28sept—6f Secrétaire et trésorier.

Quatorzième Anniversaire de la Société de Bienfaisance des Bouchers.

Nouvelle-Orléans, 23 septembre 1880.

LES officiers et membres de cette association se réuniront le DIMANCHE, 3 octobre 1880, à 3 heures P. M., à leur local ordinaire, coin Poydras et Dryades, pour assister en corps à la célébration du quatorzième anniversaire de la fondation de la société.

Tenue de rigueur—Vêtements noirs et gants blancs.

L'appel des membres se fera avant le départ.

Les articles (17 et 19) de la constitution seront mis en vigueur.

Par ordre du Président,
E. MOURET, Secrétaire.

N. B.—Les invités qui voudraient prendre part à la sortie, sont priés de se réunir au local de la société avec leurs rubans—badges et cartes.
25 sept—8f.

Gages. Gages. Gages.

JE prie respectueusement toutes les personnes qui me doivent des intérêts arriérés sur des objets mis en gage par eux de venir les payer LUNDI, 4 octobre. Tous gages forfaits seront invariablement vendus à l'encan.

P. S. La vente commencera LUNDI, 4 octobre, au coin des rues Bourbon et Conti, par l'entremise de MM. Spear & Escoffier.
26 sept— J. ANGLADE.

AGENTS WANTED for the Best Book to sell.

THE HISTORY of the BIBLE.

SPLENDID STEEL ENGRAVING (22 x 28 in.) FREE to every Subscriber. Agents are making **$25** to **$100** per week. Send for Special Terms to [Established 1847.] **Henry Bill Publishing Co., Norwich, Ct.**
28sept—4f

M. JOSEPH RODRIGUEZ, propriétaire du "Little Exchange," encoignure St. Louis et Chartres, N.O., annonce à ses amis de la campagne et au public en général qu'il vient de faire de nouveaux arrangements qui lui permettront de satisfaire tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Chambres commodes et bien garnies, LUNCH de 9 heures A. M. à 2 heures P. M., Salon d'huîtres à toute heure de la journée et de la nuit. BARRE fournie des meilleures boissons.
28 sept—31

On demande

DES FEMMES et des FILLES pour leur apprendre à faire des cigares et des paquets. S'adresser à la "Belle Créole," fabrique de cigares de S. HERNSHEIM & BRO, 67, 69 et 71 rue Tchoupitoulas. 26 sept—

Collège Jefferson, paroisse St-Jacques.—Tous les jours, de 10 heures du matin à midi, un des Pères Maristes sera à l'église St. Patrick pour y recevoir les personnes qui désireront des renseignements au sujet du Collège Jefferson, ses prix, etc. MARDI SOIR, 5 octobre, à 5 heures, les élèves partiront de la ville à bord du bateau à vapeur R. E. Lee. Un des Pères Maristes sera à bord pour prendre les enfants sous sa surveillance. 26 sept—suite

L'ANCIENNE MAISON FRANÇAISE

C. JAUBERT & CO.,

20 & 22 RUE CHARTRES, PRÈS CANAL,

OFFRE en ce moment à ses clients et amis le plus bel assortiment de **MARCHANDISES SECHES** en tous genres qu'il y ait dans la métropole du Sud. Comme qualité et prix elle défie toute concurrence. Un escompte libéral sera accordé aux acheteurs pour du comptant. Les ordres de la campagne seront promptement et convenablement exécutés.

C. JAUBERT & CO.,
MARCHANDS EN GROS DE MARCHANDISES SECHES,
20 et 22 RUE CHARTRES.
19 sept—1m

A MES

Nombreux Clients.

A l'ouverture d'une saison, qui promet d'être prospère sous tous les rapports, je sens qu'il est de mon devoir d'inviter tout le monde à venir

Visiter mon Etablissement,

afin de connaître **EXACTEMENT** ce que vaut

Un Soulier de Premier Ordre.

MES RELATIONS

avec les plus Grandes Manufactures du Pays, mes facilités d'action, sous tous les rapports, sont de sûrs garants d'une entière satisfaction

ET COMME QUALITÉ

ET COMME PRIX.

Mes prix au détail sont de véritables prix de gros, ce qui est une économie sérieuse pour l'acheteur.

MON SYSTÈME DE VENTE

est entièrement nouveau ici, et son immense succès prouve assez que le public y trouve un profit véritable.

ARTHUR DURIEU,

PROPRIETAIRE DE

L'Etoile Rouge.

COIN CANAL ET BARONNE,

Nouvelle-Orléans, Lne.

1er sept—

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

H. BILLARD,

Successeur de HEBERT & CIE.,
59 Rue de Chartres,
COIN BIENVILLE.

Grande Réduction de Prix.

LE MUSÉE DES FAMILLES, volumes 20e à 45e. Chaque volume relié $3.00 réduit à $2.00.

LE MAGASIN PITTORESQUE, années 1870 à 1877. Chaque volume relié $3.00 réduit à $2.00.

HENRI MARTIN, Histoire de France Populaire. 5 volumes, reliure maroquin. Chaque volume se vend séparément, $4.00.

DRIOUX, Histoire populaire de LA SAINTE BIBLE. Un splendide volume de 1000 pages magnifiquement illustré, belle reliure, $10.00 réduit à $7.00.

Histoire populaire Contemporaine de France, 4 volumes, belle reliure, $12.00 réduit à $8.

GUIZOT—H'ire DE FRANCE racontée à mes petits enfants, 5 volumes splendide reliure, gravures par A. de Neuville, $50.00 réduit à $40.

L'ILLUSTRATION, 2e semestre 1870, 2e semestre 1871, 2 volumes brochés, (Guerre Franco-Allemande et Commune de Paris) $12.00 réduit à $6.

NOTA—Ce recueil se recommande aux amateurs par sa rareté.

LIVRES D'ECOLES, français et américains.
PAPIERS ECOLIER, Encre, Plumes, Crayons, Ardoises.
FOURNITURES pour écoles à prix réduits.
PAPIERS PEINTS, PAPIERS PEINTS, AU RABAIS.

Notre maison se charge de reliures de toutes sortes, (genre français une spécialité), à des prix défiant toute concurrence. 27 juin—

Restaurant et Hôtel Cosmopolitain

Rue Royale Nos 13 & 15.

REPAS A TOUTE HEURE.

M. ET Mme LOUIS CHAPLAIN prennent la liberté d'informer leurs amis et leurs patrons que leur maison renouvelée est maintenant ouverte pour l'hiver et l'été.

Toutes les meilleures choses du marché et les meilleurs vins à des prix modérés.

N'oubliez pas le Vieux Cosmopolitain

16 sept—tlJ—1m

J. V. GOURDAIN, Encanteur

Bureaux, No 56 rue Royale.

SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, fonds de groceries, vacheries, et de toutes les ventes en général se rapportant à sa profession. Il espère par l'application et la diligence qu'il apportera aux affaires qui pourront être mises entre ses mains, mériter l'approbation de ceux qui l'honoreront de leur confiance.
26 sept au 10 oct incl.

Bureau du Nouveau Jockey Club de la Louisiane, No 104 rue Canal, Nlle Orléans, 13 juillet 1880.—Les Fair Grounds à louer pour Piques Niques, etc. Privilège de roulage sur la voie, cinq piastres pour le reste de la présente année.

Les Asiles d'orphelins et les institutions de charité peuvent avoir gratis l'usage des Fair Grounds pour piques-niques.
G. W. NOTT,
13 juil—3 m Secrétaire-Trésorier.

Leçons d'Espagnol,

MLLE B. DE MIRANDA continue, comme par le passé, à donner des leçons de langue espagnole, soit à domicile, soit chez elle, rue Jackson, coin Magazine. Elle se chargera également de traductions de l'anglais, du français ou de l'italien en espagnol. 24 sept—15f.

GRAND DEPOT DE TAPIS ET DE TOILES-CIRÉES.

ELKIN & CO.,

100 RUE DU CANAL.

Toiles-cirées anglaises et américaines, Linoleum anglais et américain. Nattes coco, Rotin et Napier. Tapis de cheminée et Nattes de l'Inde et de Berlin. Cretonnes françaises, et anglaises, Soies crues et jutes. Terreys, Rideaux de dentelle Nottingham des derniers genres, Stores de fenêtres.

Tapis Nouveaux dessins avec Bordures

Axminster Moquette et velours, Corps, Bruxelles et tapisserie de, tapis In-grain et 3 plis.

Corniches et Corniches à tringles, derniers genres de franges à boules.

Dessous de tables anglais et américains de toutes les grandeurs

Assortiment complet de Nattes de Canton blanches, en couleur et de fantaisie.

Articles de tous genres pour tapissiers.
21 sept—6m

PIANOS.

En choisissant un instrument pour votre famille, ayez certain de vous en procurer un qui résistera au climat et qui en outre réunira tous les avantages et vous donnera parfaite satisfaction. Cherchez aussi à acheter à aussi bas prix que possible le meilleur instrument qui se puisse trouver. Arriver à combiner toutes ces conditions est chose simple. Achetez d'une maison dont la réputation est établie, dont la garantie a de la valeur et où en tout temps on trouve les pianos les plus célèbres.

Le Grunewald Hall est connu dans tout le pays comme le premier magasin de musique, le Quartier Général des plus beaux pianos et orgues fabriqués du monde et aussi ayant la réputation de vendre aux plus bas prix et aux conditions les plus faciles. N'hésitez pas à vous y rendre ; les immenses entrepôts sont remplis de pianos de tous genres des célèbres fabriques Steinway, Knabe Weber Fischer et des vieux favoris, les pianos renommés dans le monde entier.

Pleyel, Wolff & Co,

DE PARIS,

connus ici depuis plus de cinquante ans et n'ayant pas de supérieurs pour leurs sons brillants nobles, leur élasticité de touche et d'action, leur durée sans rivale dans notre climat. Les nouveaux genres qui viennent d'être reçus, sont dans des cadres en fer, une excellente amélioration à leur nombreuses qualités musicales et mécaniques. Prix plus réduits et conditions plus faciles que jamais. Soyez sûr de vous adresser à moi quand vous aurez besoin d'un bon piano et d'un bon orgue. Pleine satisfaction garantie. Vieux pianos achetés ou pris en échange de neufs. Souvenez-vous de

LOUIS GRUNEWALD,

GRUNEWALL HALL,
De 14 à 22 RUE BARONNE.
19 sept—

TAPIS, NATTES,
STORES DE FENÊTRES
Nouvelles Marchandises.

Les Premières de la Saison,

VIENT d'être reçu par vapeur et express de New York, un des assortiments les mieux choisis de Tapis, Nattes, Stores de Fenêtres, Toiles cirées, Ruge Mats, Rideaux de dentelles, etc., qui aient jamais été reçus en cette ville et à des prix plainement 10 pour cent au dessous de ceux d'aucune autre maison des Etats Unis.

Ces Marchandises de Choix

seront prêtes pour examen MARDI, 14 septembre.

B. & W. Croner,

141 rue du Canal, coin Bourbon.

N. B.—Les ordres seront promptement exécutés et le travail fait avec soin. 12 sept—

PHARMACIE AMÉRICAINE,

223 RUE DU CANAL, COIN BASSIN

CETTE pharmacie vient d'ouvrir avec un assortiment complet de **drogues, produits chimiques** et **médicaments patentés français, anglais, allemands et américains.** On y trouve un **vaste assortiment de bandages herniaires, de biberons, de clysopompes** de tous genres. Pessaires, pèse sirops, pèse liqueurs. Parfumerie fine de Lubin, Coudray et autres maisons, savons fins de toilette d'importation française directe, qui seront vendus à des prix excessivement réduits. **Brosserie fine**—Brosses à dents, à cheveux, à habit, à barbe, peignes etc. Assortiment complet d'eaux minérales, Eau de Vichy, Appolinaris, Frederichshall, Hunyadi Janos, Congress, etc., vins et liqueurs pour usage médical. Vieux cognac Chatillon 1815, vieux Whisky, vin d'Oporto, de Shery, de Madère, véritable genièvre de Hollande. Assortiment complet de tous les articles généralement tenus dans les pharmacies. M. Tibaldi, pharmacien diplomé de l'école de Turin, a charge du département des prescriptions.
9 sept—D.Mar.J.—1n.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 10 septembre, 1880.

AINSI que le requiert l'article XI entre le Département des actions hypothécaires et le Département de Banque de cette institution, une réunion de tous les actionnaires aura lieu à la maison de banque, le MARDI, 12 octobre, 1880, de dix heures du matin à deux de l'après-midi, dans le but de ratifier l'acte No 79 de la Législature, approuvé le 9 avril 1880, et d'autoriser le Conseil de Direction à accepter cet acte.

Aussi, pour que les actionnaires du Département Actif de la Banque (Banking Department) approuvent les clauses de la Convention faite avec les Détenteurs de Bons, et qu'ils votent sur la réduction du capital du dit Département que les Directeurs recommanderont comme propre.

JAS. J. TARLETON,
11 Sept.—1m. S. M. J. Caissier.

BASIL BARES,

DEPUIS nombre d'années employé de L. Grunewald a l'honneur d'informer ses amis et le public que l'on peut le trouver au magasin de pianos et musique de Junius Hart, No 191 rue du Canal, coin Bourgogne, où il donnera son attention spéciale aux réparations de pianos et orgues, accords de pianos à des prix réduits musique fournie pour soirées et bals. Les ordres peuvent être laissés également à sa résidence No 298 rue des Remparts, entre Ursulines et St-Philippe.

N. B.—Tous les ordres de la campagne seront promptement exécutés.
25 juillet—3m—DMarJ

E. G. Sander,

Ancienne maison de B. LABORDE,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

BUREAUX ET ECURIES :
24............Rue des Français............24
Entre Chartres et Decatur, 3e District.
28 fev—1 an. mar jeu dim.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 29 SEPT.—CLASSE No 233.
Tirage de 4 heures P. M.

8 68 63 72 27 58 26 21 9 29 60 44 19 73

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

Nous certifions que nous avons surveillé le tirage ci-dessus le 29 sept. 1880—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
JOHN H. PILCH,
Commissaires.

Les pamphlets de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes ces annonces!

Philip Werlein,

135 RUE DU CANAL.

LES MEILLEURS

PIANOS,

Orgues, Musique

—ET—

INSTRUMENTS de MUSIQUE

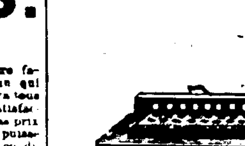

Aux prix les plus bas.

IMMENSE ASSORTIMENT

—DE—

PIANOS,

Provenant des grandes fabriques de MM.

CHICKERING & SONS,

MATHUSHEK CO.,

J. P. HALE,

Et autres fabriques de renom.

A vendre à des conditions laissées à la convenance des acheteurs.

Garantie donnée Pour cinq ans ou plus longtemps.

Les Pianos qui durent le plus dans notre climat.

Aucun piano n'est laissé en la possession d'un acquéreur s'il ne donne pas entière satisfaction. Essai gratuit des pianos. La maison en tout temps se considère responsable du bon service des pianos qu'elle vend. On économise $25 et $50 en achetant ses pianos de cet établissement.

La Première Maison de Pianos du Sud,

PIANOS D'OCCASION

$50 -- $75 -- $100 -- $125
$150 et $175

Instruments de choix à des prix légèrement plus élevés.

ORGUES

$40--$50--$60--$75

et au-dessus

PIANOS ACCORDÉS-RÉPARÉS

à des prix raisonnables

Transport de Pianos.

P. WERLEIN.

135 RUE DU CANAL.
1juillet—1mRV&C

Spectacles, Bals, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE DE SIDWELL,
92 et 94, rue St-Charles.
Dimanche, 26 septembre, et pendant la semaine.
Matinées—MERCREDI et SAMEDI.

Compagnie Juvenile d'opéra de Miles,

Réorganisée pour 1880-81, l'organisation la plus complète dans le pays, consistant en

40 ENFANTS DE TALENT 40

Etant une troupe combinée du Haverly's Juvenile Opera Co. de New York, et de la Miles Pinafore Co., formant la seule troupe de Juvenile Opera donnant maintenant des représentations publiques des opéras comiques populaires suivants

Dimanche et Mercredi soir, Aussi Mercredi en matinée,	Le charmant opéra comique de Lecocq intitulé LE PETIT DUC.
Mardi Mercredi et Jeudi Soirs.	Le charmant opéra comique de Planquette LES CLOCHES DE CORNEVILLE.
Vendredi et Samedi soirs aussi Samedi en matinée	Gilbert et Sullivan à jamais populaire H. M. S. PINAFORE.

Des sièges peuvent être retenus pour n'importe quel opéra.

Dimanche, 3 octobre, pour une semaine seulement.

Humpty Dumpty, Troupe de Pantomime et Spécialités de NICK ROBERT.
25 sept—

PHOENIX-HOUSE,

96 rue St-Charles.

MAISON ATTENANT A L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

Entièrement réparée, restaurée et décorée, **Ouvrira Dimanche, 19 sept., 1880,** son magnifique salon à Quilles.

SALON DE LIQUEUR, SALON D'HUITRES,
RESTAURANT ET SALON DE SODA.
D. SIDWELL, Propriétaire.
16 sept—

GRAND OPERA HOUSE,

DIMANCHE 3 Octobre,
Bénéfice de Mme MARIE VERJAN.
LE VIEUX CAPORAL,
SOLDIERS TRUST,

Drame en cinq actes par Dumanoir et D'Ennery.
Le spectacle commencera à 7½ heures.

Prix des places .... **75 cents**
Troisièmes .... **25** "

Les numéros des places réservées seront délivrés au contrôle le SAMEDI 2 et le DIMANCHE 3 octobre de 10 heures du matin à 4 heures de l'après midi. 26 Sept.—7t

WEST END.

BUREAUX DU N. O. CITY RAILROAD CO.
No. 124 rue du Canal Nouvelle-Orléans.

A partir de MERCREDI, 29 septembre 1880, les trains pour

WEST END

laisseront les rues Canal et Carondelet comme suit :

A 6:15 A. M., 7 A. M., et toutes les heures jusqu'à 8 heures P. M. Le dernier train quittera West End à 9 P. M.

Il y aura le dimanche des trains extra si le temps est beau.

Billet aller et retour seulement 15 cents.
C. R. EVANS,
29 sept—1m Surintendant.

TROIS

Grands Concerts

AU

Fort Espagnol

Mardi, Jeudi et Samedi Soirs.

W. BORCHART -- Directeur.
M. Rudolph Gewert, Cor. soliste
M. Richard Kohl, Clarinette "
2- sept—5f

GRAND ORCHESTRE

AU

Fort Espagnol

Prof. W. BORCHART - Directeur

M. RUDOLPH GEWERT

Un des meilleurs et des plus populaires CORNETS du siècle, se fera entendre **tous les soirs pendant une semaine, commençant le 19 courant.**

Concerts tous les après midi à 5 heures.

En cas de mauvais temps, le Concert aura lieu dans la Grande Salle de Concert.

Entrée gratuite à tous.

Prenez les chars coin Canal et Bassin.
1- sept—

NATTES, NATTES

Grand assortiment de Nattes de Chine blanches, à carreaux et de divers dessins nouveaux.

Achetez là où est le plus vaste fonds

A. Brousseau's Son,

MAGASIN DE TAPIS.
17......RUE DE CHARTRES......17
Rideaux en dentelle et Dentelle Nottingham.
STORES DE FENETRES,
Articles de Rideaux,
Articles de Tapisserie.

Venez juger par vous-même de la modicité des prix.
30 mai—

Geo. Pellegrini,

CONFISEUR EN GROS,
No. 53, rue Decatur coin Bienville, Nlle-Orléans.

INFORME le public de la ville et des campagnes qu'il vient d'ouvrir une confiserie de gros où on trouvera toujours le plus complet assortiment de gâteaux, candis, pâtes gommes, essences, fruits crystallisés et enfin tous les articles qui se rattachent au genre d'affaires.
1er sept—1m.

CINCHO-QUININE

CURES FEVER AND AGUE

Les médecins assurent qu'il remplace parfaitement le sulfate de quinine. Il est supérieur comme tonique et ne produit aucun effet désagréable.

Dose, même que le sulfate de quinine.

Envoyé par E. J. HART & Co., Nlle-Orléans, par la malle, pour $1 30 l'once.
24avril—4m—V&C—MarJS

A VENDRE

Pour cause de changement d'affaire.

UNE installation complète de vidange, le tout en opération et en bon état avec une des meilleures clientelles de la ville. Chevaux, mulets, harnais, cuves, wagons, pompes, tuyaux, et le privilège d'une patente pour l'Etat de la Louisiane, etc., etc.

Pour plus amples informations, s'adresser à FLAVIUS LEBESQUE
7sept—1m 97 Exchange Alley.

A Louer.

LA BOULANGERIE ET USTENSILS DU VIEUX BASSIN, située à l'encoignure des rues St. Claude et St Pierre en face de la Place d'Armes, à des conditions libérales. Le tout en bon état.

Pour les conditions, s'adresser à M. N. Fréchau, No 439 rue Dumaine. 6 oct—

A LOUER.

Deux agréables résidences situées rue des Remparts Nos 261 et 263, ayant cuves, gaz, waterworks et tous les autres agréments ; aussi, plusieurs petites propriétés dans le 2me et le 3me districts. Pour plus amples informations s'adresser à

MANUEL ELLIOT,
19sept— 97 rue Douane, coin Royale.

A LOUER.

La MAISON No 32 rue St Philippe coin Chartres, s'adresser au bureau de l'Abeille.